



Téléphone : 04.90.28.92.50  
Télécopie : 04.90.28.96.82

DU LUNDI 7 DECEMBRE 2015

Étaient présents : Pierre Arnaud ; Élisabeth Bertrand ; Sylvie Bouffiès ; Claude Cellier ; Samuel Charpentier ; Mireille Dieu, première adjointe ; Ludovic Girard ; Roselyne Giraudel ; Jean-Laurent Macabet ; Gérard Martin, deuxième adjoint ; Étienne Renet, quatrième adjoint ; troisième adjoint.

Était absent ayant donné procuration : Olivier Sac-Delhomme, 3<sup>e</sup> adjoint.

Élisabeth BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 40.

Étienne RENET donne lecture du compte rendu du conseil municipal du lundi 21 novembre 2015.

*Unanimité.*

### **I. DELIBERATION RAO**

Les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) doivent être révisés avant le 31 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Par courrier du 14 octobre 2015 (reçu le 16 octobre 2015), le Préfet du Vaucluse a transmis le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Drôme. Ce projet prévoit la fusion du Syndicat intercommunal des eaux de LA-BAUME-DE-TRANSIT – SOLERIEUX (640 abonnés) et du Syndicat intercommunal des eaux de la région RHONE AYGUES OUVEZE (32 844 abonnés). Cette proposition a été faite en prenant en compte la proximité géographique. Or, pour évaluer la pertinence d'un territoire en matière d'eau potable, il convient de tenir compte de ses ressources, ses réseaux, ses ouvrages...

Le Conseil municipal décide, pour les raisons évoquées ci-dessus, d'émettre un avis défavorable au projet de schéma départemental de la coopération intercommunale de la Drôme qui prévoit la fusion du syndicat RAO avec celui de LA-BAUME-DE-TRANSIT – SOLERIEUX.

*L'avis défavorable est adopté à l'unanimité.*

### **II. DELIBERATION DES SYNDICATS DE L'AYGUES**

Il convient de donner un avis sur le projet de SDCI proposé par les services de l'État (Préfecture de Vaucluse) quant à la fusion des trois syndicats de rivière qui interviennent sur le bassin versant de l'Aygues. Il s'agit des deux syndicats intercommunaux le SIDREI et le SIDRESO pour la Drôme et le Syndicat mixte pour l'aménagement de l'Aygues pour le Vaucluse (SMAA).

La proposition des services préfectoraux est la suivante : « fusion de ces trois syndicats SMAA, SIDRESO et SIDREI ».

Le syndicat fusionné aura un statut de syndicat mixte fermé (au sens de l'article L5711-1 du CGCT) et aura pour membres les 51 communes et les deux communautés de communes (en représentation-substitution de 5 communes).

Madame La 1<sup>re</sup> adjointe indique également qu'il paraîtrait très opportun de rattacher administrativement l'ensemble de ce bassin versant au département de Vaucluse en tant qu'affluent rive gauche du Rhône, et

partenaires dans le Schéma organisation et de mutualisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) avec les Syndicats : du Lez, de l'Ouvèze, des Sorgues, du Sud-Ouest du Mont Ventoux, de la Meyne.

Le conseil municipal émet un avis défavorable au projet de fusion et sa procédure, tel que présenté dans le SDCI par Monsieur le Préfet de Vaucluse et repris par Monsieur le Préfet de la Drôme.

*L'avis défavorable est adopté : 10 pour, 2 abstentions.*

### **III. DELIBERATION VENTE CTS ROBERT/COMMUNE DE VILLEDIEU**

La commune a décidé de procéder à l'achat de la parcelle des Cts ROBERT cadastrée D841 lieu dit Les Ramades d'une superficie de 32ca. Cette vente est consentie et acceptée par les parties moyennant l'euro symbolique.

Cet achat a pour but de donner la propriété complète de la Commune sur le chemin des Ramades. Ceci était en effet un préalable indispensable à la prise en charge par la mairie de la rénovation de ce chemin, espéré depuis longtemps par ses riverains.

La 1<sup>re</sup> adjointe qui par arrêté du Maire du 10 avril 2014 a délégué de fonction et de signature pour intervenir dans toutes les compétences incombant au Maire, demande au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation de signature de l'acte d'achat auprès des CTS ROBERT.

*Unanimité.*

### **IV. DONS DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINT-LAURENT ET DE LA FONDATION DU PATRIMOINE**

La mairie de Villedieu a décidé de rénover la chapelle Saint-Laurent lors de son conseil municipal du 22 janvier 2015 afin d'en assurer la pérennité. Cette chapelle faisant partie du patrimoine de la commune.

L'association *Les amis de la chapelle Saint-Laurent* régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et reconnue d'intérêt général le 15 septembre 2014, a été constituée par des habitants de Villedieu et des environs pour contribuer à cette rénovation. Elle propose un don de 5 900 €, comme participation à ces travaux. Ce don est fait sans condition.

La fondation du patrimoine soutient aussi ce projet de rénovation de la chapelle Saint-Laurent. Cette fondation propose :

- de verser à la commune une subvention de 4 000 € et
- propose de reverser une somme de 2 134 € sur les dons recueillis dans la souscription lancée pour ce projet de rénovation.

Cette subvention de 4 000 € et ce don de 2 134 € sont sans condition.

Madame la 1<sup>re</sup> adjointe demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de ces dons.

Le Conseil municipal accepte de la Fondation du Patrimoine, la subvention de 4 000 € et le don de 2 134 €.

Le Conseil municipal accepte le don de l'association *Les amis de la chapelle Saint-Laurent* de 5 900 €, DIT que cette subvention et ces dons sont faits sans condition.

*Unanimité.*

## **V. COMPTE RENDU DU TRAVAIL EFFECTUE PAR LES COMMISSIONS COMMUNALES**

### Urbanisme :

Concernant la procédure de révision allégée du P.L.U., zone sous le château, Ludovic Girard informe le conseil municipal que concernant la procédure de révision allégée du P.L.U. zone sous le château, les propriétaires étudient le projet suite à la réunion du 9 novembre dernier.

Ludovic Girard rappelle qu'une permanence est ouverte tous les jeudis à 14 heures en mairie pour les questions d'urbanisme.

### École :

Roselyne Giraudel informe le conseil municipal du projet de fermeture du réseau pédagogique du Haut-Vaucluse. Ce réseau permet aux écoles maternelles et primaires de Cairanne, Rasteau, Roaix, Sablet, Saint-Romain, Séguret et Villedieu de tisser un lien durant toute l'année autour de rencontres sportives, artistiques, culturelles et scientifiques. Pour éviter la fermeture de ce réseau, une manifestation de soutien était organisée le 21 novembre à l'école de Séguret où les parents délégués des écoles du canton et les élus étaient présents. Villedieu était représenté par une dizaine de parents d'élèves. C'est Mireille Dieu, première adjointe, Rosy Giraudel, présidente de la commission École et Sylvie Bouffiès, conseillère municipale, qui représentaient la mairie.

Mme Évelyne Bouchet, jusqu'à présent en charge de la régie pour le CLAE et les TAP, souhaite arrêter cette fonction à compter de fin décembre.

Les remarques concernant la sécurité à la sortie de l'école ont été prises en compte. Le conseil municipal envisage de poser une barrière de sécurité, ainsi qu'un marquage au sol.

### Finances :

Gérard Martin rapporte que la Commune a été convoquée par le Préfet qui souhaitait « attirer l'attention du Conseil Municipal sur la situation financière de (notre) commune afin de mettre en œuvre des mesures de redressement adaptées ».

Pierre Arnaud, Mireille Dieu, Étienne Renet et Gérard Martin se sont rendus à cette réunion le 26 novembre à Carpentras à laquelle étaient présents M. le Sous-préfet Moniotte, Mmes Verney (Trésorière de Vaison), Danielle Grandis (Dir. De service) et Nicole Boschi de la DGFIP (Dir. Générale des Finances Publiques). Les services de l'État avaient analysé les comptes des années précédentes jusqu'en 2014 et noté des tendances préoccupantes ; la Commission Finances les avait détectées rapidement l'année dernière et en avait d'ailleurs fait état dans le Bulletin Municipal. On peut résumer ces discussions de la façon suivante :

La charge de la dette : elle s'est en effet élevée progressivement et a été considérable en 2014. Elle a été fortement réduite en 2015 et devrait retrouver un niveau acceptable en 2016. Le Conseil Municipal avait réduit en 2014 les investissements au strict minimum pour profiter néanmoins des subventions contractualisées avec le Conseil Départemental. Il a fait de même en 2015. Le Sous-préfet a retenu notre demande d'aide pour la révision d'un prêt avec la SFIL, prêt qui avait été rééchelonné fin 2013 à des conditions trop défavorables. Ses services se sont déjà mis au travail sur ce dossier. C'est une bonne nouvelle.

Les charges de personnel : elles sont élevées, avec un niveau notablement supérieur à la moyenne nationale.

La marge d'augmentation des recettes par l'impôt : ceci doit être apprécié de deux façons : soit sous l'angle de l'augmentation du taux d'imposition : la DGFIP a souligné que le taux de la taxe d'habitation à Villedieu était inférieure aux moyennes locales, régionales et nationales ; nous avons fait remarquer que, depuis son élection, le Conseil Municipal n'avait pas augmenté les taux. Soit sous l'angle de

l'augmentation de l'assiette sur laquelle sont appliqués les taux : de ce point de vue, le Sous-préfet a apprécié notre stratégie de développement de la commune par l'ouverture à la construction de la zone « sous le château » : si cela aboutit, il y aura plus de logements et d'habitants, avec les recettes correspondantes.

Nous avons souligné que des charges inéluctables allaient peser sur nos finances dans les années à venir, dans un contexte défavorable puisque l'État va diminuer pour la troisième année consécutive la Dotation Générale de Fonctionnement : il s'agit de la rénovation du café d'une part, et des travaux de mise en accès des bâtiments publics aux handicapés, travaux imposés par l'État avec échéance ultime en 2021. Le Sous-Préfet nous a indiqué que l'État doublait en 2015 un fond de dotation (600 M€) pour la rénovation des bâtiments publics ruraux (DETR) ; il nous a incités à préparer un dossier pour la rénovation du café, à soumettre au printemps 2016, pour solliciter une subvention qui pourrait être de 35 à 45 %. C'est une nouvelle encourageante !

Nous avons apprécié l'intérêt et la bienveillance portés par le Sous-préfet et ses services à notre petite commune. Une confiance mutuelle s'est établie qui est certainement porteuse d'avenir.

Gérard MARTIN mentionne les aspects financiers liés aux absences d'agents municipaux (maladie, maternité). La commune a un contrat d'assurance avec la QUATREM, mais ce contrat ne couvre qu'une partie des dépenses (traitement, primes, charges patronales). Il en résulte une charge non prévue importante, pour 2015 et sans doute 2016. L'évaluation du montant, de son impact et des perspectives futures se sont avérées complexes, et nous avons apprécié l'aide des services de la Mairie de Vaison-la-Romaine pour nous assister dans cette analyse.

## **VI. URBANISME**

### Déclaration préalable :

- Une DP a été déposée pour la pose d'une clôture quartier Pierre PRAD le 03.11.2015 par Mesdames Bernadette et Josette VITALI.
- Une DP a été déposée pour la création d'une piscine et d'un local technique Chemin des Ramades le 18.11.2015 par Madame Christine TASSAN-DIN.

### Certificat d'urbanisme :

Une demande de certificat d'urbanisme concernant le Quartier Pierre Prad a été déposée le 20.11.2015 par la SCP MATHIAN et Associés.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

Mireille DIEU rappelle au conseil municipal les obligations légales en matière d'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP), un effort majeur est demandé par l'état pour faire en sorte que les handicapés puissent accéder, en pleine autonomie, à tous les bâtiments publics. C'est une initiative vraiment nouvelle, et contraignante, ce sera un dossier important pour notre commune, aussi bien sur sa valeur citoyenne que sur les aspects financiers. La commune s'est rapprochée d'un cabinet spécialisé (Qualiconsulte) sur le conseil de la COPAVO. Ce cabinet s'est rendu à Villedieu pour une visite des bâtiments publics. L'enjeu est de cerner les travaux à faire, de les chiffrer et de prévoir l'échéancier jusqu'à la date limite d'exécution fixée par l'état en 2021. Le cabinet doit nous envoyer son diagnostic.

Daniel LABIT-BARTHALOIS rappelle au conseil municipal les plaintes de certains administrés concernant les problèmes de réseaux pour les téléphones mobiles. Après plusieurs courriers aux divers opérateurs ainsi qu'aux administrations concernées, la commune a reçu la visite des services de la région en charge de ces questions. La commune est maintenant reconnue comme ayant une couverture réseau difficile.

La commune versera l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor public chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Établissements Publics Locaux pour un montant de 373,43 €.

Samuel CHARPENTIER nous informe d'un rendez vous avec un architecte pour lancer une étude des travaux de réfection du café du Centre.

Mireille DIEU nous informe que Madame Mireille STRAET est en arrêt maladie. La mairie s'est adressée à la COPAVO afin d'obtenir un remplacement. Une remplaçante était présente le 7 décembre.

Mireille DIEU rappelle les réunions d'adjoints qui ont lieu les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis de chaque mois. Ces réunions concernent aussi les conseillers municipaux. Il est envisagé de revoir les jours et les horaires de ces réunions pour permettre plus de participation.

Le dossier opposant la commune à Monsieur ZAMMIT est classé par le tribunal. L'issue de cette procédure est favorable à la commune.

Les entretiens professionnels des salariés de la commune se déroulent à compter du 8 décembre. Le délai d'envoi des comptes rendus auprès du CDG de Vaucluse est arrêté à fin février. Ces entretiens permettent un meilleur échange et une meilleure concertation entre les employés et les élus avec des améliorations mutuelles.

Rémi LAVAUD, agent de la commune, a demandé un changement de son temps de travail. Ce dernier travaillera désormais à temps partiel. Il sera absent le vendredi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ses horaires seront lundi, mardi et jeudi : 8 h – 12 h et 13 h 30 - 17 h 30, mercredi : 8 h – 12 h.

Véronique L'HOMME a repris ses fonctions au sein de la commune le 23 novembre avec les mêmes horaires, soit 15 h 30 par semaine. 9 heures sont affectés à la cantine et 6 h 30 au ménage de la mairie.

Mireille DIEU communique au conseil l'agenda des mois de décembre et janvier :

- Le 16 décembre « la nuit douce » sur la place du village à 19 h.
- Le 17 décembre à la salle Pierre Bertrand, rencontre intergénérationnelle à 10 h 30 avec la distribution des colis aux aînés par les enfants de la maternelle.
- Vœux du Maire le 8 janvier 2016 à 18 h 30.
- Le 15 janvier 2016, la brigade de gendarmerie de Vaison-la-Romaine a souhaité fêter la Sainte-Geneviève à Villedieu qui rassemblera près de 100 personnes avec la présence du Préfet et du sous-préfet. La manifestation débutera par une messe en l'église de Villedieu suivi d'un apéritif vers midi à la maison Garcia. La mairie se charge de l'apéritif d'accueil. Mireille Dieu doit contacter un traiteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Le prochain conseil municipal est fixé au 25 janvier 2016